

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR  LA COUPE\*  L'ARRACHAGE\*  
 LA CUEILLETTE\*  L'ENLÈVEMENT\*  
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

#### A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .....  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : SMIAGE Maralpin  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
Adresse : N° 147 Rue Boulevard du Mercantour  
Commune : Nice Cedex 3  
Code postal : 06204  
Nature des activités : Expertise technique et opérationnelle pour la réalisation des projets du grand cycle de l'eau (inondations, milieux aquatiques, ressources) sur le territoire Maralpin  
Qualification : Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB)

#### B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

<i>Nom scientifique</i> Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 <i>Symphytum bulbosum</i> Consoude bulbeuse	850 plants <i>Consoude bulbeuse et éventuellement Consoude indéterminée</i> (phase travaux)	Mesure de réduction visant la récolte manuelle (en phase travaux et en phase exploitation) des individus (tubercules) en période de dormance, puis transplantation immédiate vers un des sites d'accueil, situé à moins de 100 m, selon le protocole proposé par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen dans le Plan Régional d'Actions en faveur de <i>Symphytum bulbosum</i>
	200 plants potentiels supplémentaires (phase exploitation)	
B2 <i>Aristolochia clematitis</i> Aristolochia clématite	100 plants (phase travaux)	Mesure d'accompagnement visant la récolte manuelle des individus ne pouvant être épargnés en période de dormance puis transplantation immédiate vers les sites d'accueil, situé à moins de 150 m.
	50 plants (phase exploitation)	
	50 plants (phase travaux)	Mesure d'accompagnement visant en complément la collecte de graines sur les plants évités, à hauteur de 10 à 25% des fruits matures par plant, avec conservation des graines à l'abri de la lumière, à température et hygrométrie contrôlée (5-15°C, 40-60% d'humidité) pour effectuer un semis.

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les opérations s'inscrivent dans le cadre de travaux de création d'un piège à embâcles sur le Cagne à Cagnes-sur-Mer. La portée des travaux est locale. Cette mesure permet d'effectuer les travaux en minimisant les risques de destruction de plants afin d'assurer une absence de perte de biodiversité (voire un gain). Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : Pour la transplantation manuelle de la Consoude bulbeuse et de l'Aristolochia clématite, elle est prévue en février-mars 2026.

Pour la collecte de graines sur les plants d'Aristolochia clématite évités, elle est prévue en juin-septembre 2026.

ou la date : .....

**E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION \***

Arrachage ou enlèvement définitif  Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : .....

Arrachage ou enlèvement temporaire  avec réimplantation sur place   
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : Les plants de Consoude bulbeuse et d'Aristolochia clématite seront déplantés manuellement et transplantés immédiatement au niveau des sites d'accueil définitif préalablement préparés (dans le cadre de la mesure MC1).

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : Réimplantation opérée à moins de 100 m du lieu de déplantation, entre février et mars 2026 (période de dormance). Un géotextile en fibre de coco de 400 à 740 g/m<sup>2</sup> (ou équivalent) sera mis en place pour éviter le départ des plants en cas de crue morphogène.

Suite sur papier libre

**E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT**

Préciser les techniques :

**Pour la Consoude bulbeuse :**

D'après les recommandations du Plan Régional d'Actions en faveur de *Symphytum bulbosum* :

- Retrait manuel des plants
- Tri manuel des éventuelles espèces jugées envahissantes.
- À l'issue des opérations, le succès de la transplantation est évalué sur une période de suivi de 15 ans par la réalisation de 9 suivis : années N1, N2, N3, N4, N5, N7, N9, N12 et N15

La zone transplantée sera couverte d'une membrane en géotextile biodégradable en fibre de coco, d'une densité comprise entre 400 et 740g/m<sup>2</sup> environ. Cette membrane aura pour rôle d'assurer le maintien des sédiments et tubercules transplantés et d'éviter qu'ils soient emportés.

**Pour l'Aristolochia clematitis :**

Déplantation manuelle en février-mars de tous les individus sur les stations repérées (ne pouvant être épargnées) à l'aide d'une bêche ou d'une pelle afin de prélever les bulbes en profondeur. Cela concerne jusqu'à 100 plants ne pouvant être épargnés. Les retours d'expérience signalent des bulbes à des profondeurs variables, pouvant parfois dépasser 40 cm. Un même bulbe génère plusieurs tiges qui s'étalent sous terre et donnent en surface plusieurs pieds dispersés. Le nombre de plants recensés en surface est donc probablement supérieur au nombre de bulbes en profondeur. La déplantation est envisagée à 50 cm de profondeur à ce stade et sera affinée lors de l'intervention.

Extraire délicatement les plants à la bêche, en préservant une motte de terre autour du système souterrain.

En complément, dans la mesure où cette action de transplantation est expérimentale, une récolte de graines aura lieu à l'été suivant (c'est-à-dire au cours de l'année N1) sur les 45 plants d'Aristolochia clematitis épargnés (représentés en bleu cyan sur la Figure ci-avant). Afin d'assurer une récolte efficace de graines, sur chacun des plants évités, 10 à 25% des fruits matures seront collectés et laisser à sécher avec les graines pour aboutir à leur ouverture. Les graines ainsi collectées seront stockées dans un récipient plastique ajouré, à l'abri de la lumière avec une hygrométrie et une température contrôlées (environ 5-15°C, 40-60% d'humidité) jusqu'au printemps suivant (à savoir l'année N2).

Afin d'optimiser la germination, un prétraitement sera réalisé avec :

- un traitement à l'acide gibbérellique consistant à tremper les graines pendant plusieurs heures (proposition de 24h) dans une solution à une concentration de 500 mg/L (proposé à titre expérimental, correspond à des concentrations répandues pour favoriser la germination d'autres espèces),
- un stockage à l'abri de la lumière à 10°C pendant environ 12h, suivi d'une exposition à la lumière et à une température d'environ 20°C pendant près de 12h,
- une scarification légère du sol au sein du site d'accueil (dans les zones où le semis est envisagé).

Suite sur papier libre

**F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie végétale	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Entreprise spécialisée en génie écologique
Formation continue en biologie végétale	<input type="checkbox"/> Préciser : .....
.....	.....
Autre formation	<input type="checkbox"/> Préciser : .....
.....	.....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Alpes-Maritimes

Cantons : -

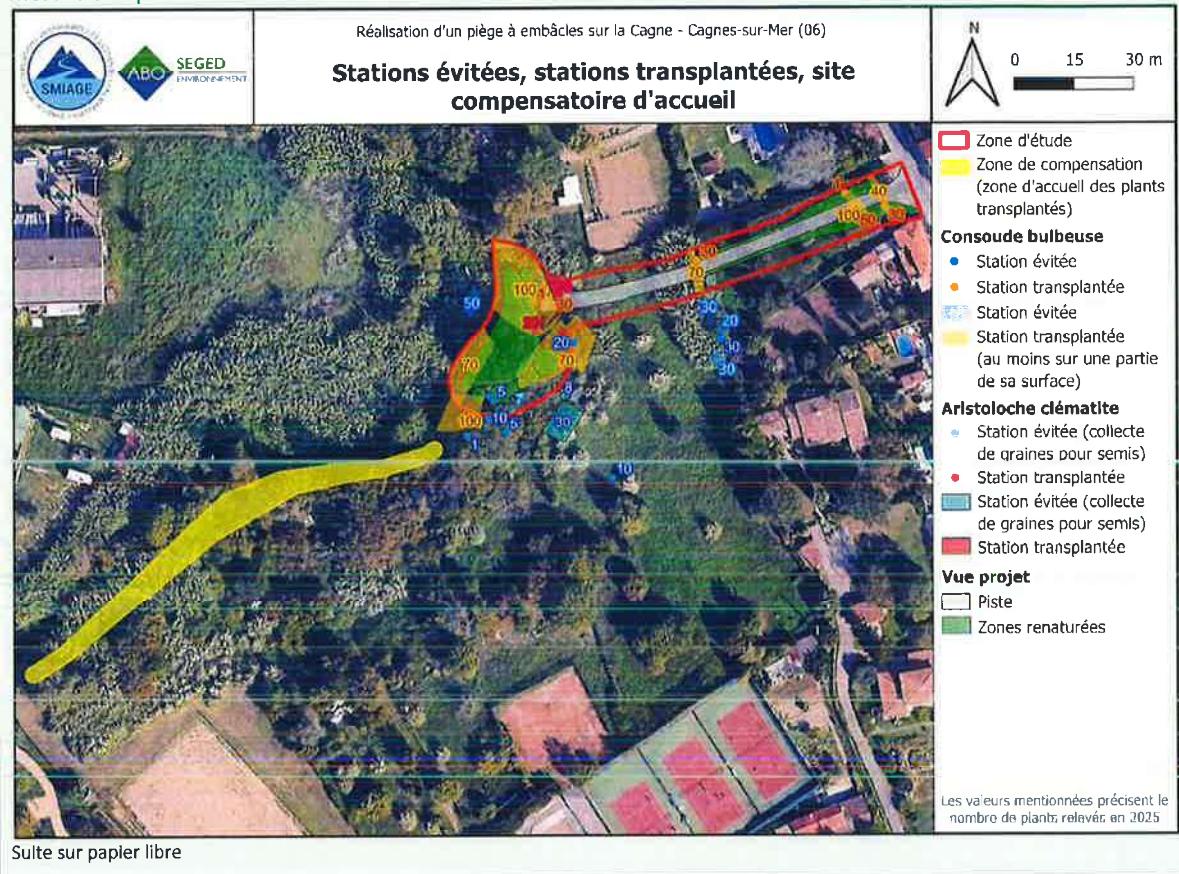
Communes : Cagnes-sur-Mer

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Réimplantation des spécimens enlevés	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les sites d'accueil seront délimités et préparés en amont des opérations de transplantation dans le cadre d'une mesure compensatoire visant la restauration de milieux favorables.



## I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Sans objet

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Réalisation d'un recensement de la population de Consoude bulbeuse et d'Aristolochia clématite avant transplantation (estimation du nombre d'individus) par un botaniste. Rédaction d'un compte-rendu couvrant la déplantation des plants, le transport, la transplantation des individus, ainsi que la collecte des graines, leur stockage et semis.

Le suivi de la Consoude bulbeuse sera opéré en période de floraison (mars-avril) pendant 15 ans à travers 9 sessions (N1, N2, N3, N4, N5, N7, N9, N12 et N15). Le suivi de l'Aristolochia clématite sera opéré pendant 15 ans au cours des mêmes années, mais lors de la période de floraison (recommandé en entre mai et juillet, éventuellement jusque septembre).

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ..... *Nice* .....

Le ..... *17 NOV. 2025* .....

Votre signature

**Cyril MARRO**  
*Directeur général des services*  
Syndicat Mixte Inondations, Aménagement  
et Gestion de l'Eau

